

CAP N - ATE - TE

ATE le 03/11

TE le 04/11

Présidées par
E. SAFFROY

Points à l'ordre du jour :

Les mutations ;

Les promotions au titre de 2010 ;

Bonifications 2008 ;

Recours sur les évaluations 2008.

**Toujours des
dysfonctionnements
de l'administration...**

Il y a un an le président s'excusait du « manque flagrant de moyens humains au sein des services RH de notre ministère ».

Cette année, il réitère son discours sur le retard considérable des avancements d'échelons et de grades dû, selon le ministère, « à un manque d'effectifs, à une surcharge de travail et de gros problèmes informatiques » qui pénalisent le bon déroulement des carrières et plus grave des fins de carrière.

**Attention le mérite se confirme
dans tous les domaines :**

Mutations, promotions, bonifications ... : *Cela ne devrait pas inquiéter les personnels de nos établissements, compétents et méritants bien avant que cette notion ne soit prépondérante !* Mais dans le contexte financier présenté actuellement, **il est impossible de faire évoluer toutes les personnes méritantes !** Là interviennent les fameux critères subjectifs ! Prôner par une administration qui laisseront un certain nombre de nos collègues « sur le carreau », y compris après de dures négociations de vos représentants.

LES MUTATIONS

De nombreux postes parus susceptibles d'être vacant (SV) ou vacants (V) **ont disparu durant ce tour de mutation.** Les raisons invoquées par le président,

sont pour la plupart justifiées :

- **départ à la retraite non effectif** (vu les conditions, rien d'étonnant...)
- **postes pourvus** par la liste d'aptitude 2010.

D'autres sont plus sujettes à caution :

- **réorganisations non validées** par les CTP
- **raisons budgétaires**

Difficile pour le commun des mortels de s'y retrouver...

Ces dernières raisons, manquant visiblement de clarté, dénotent une gestion aléatoire de ces mouvements.

Le dialogue s'instaurant, fort des remarques des représentants des personnels, **nous devrions y voir plus clair dès le premier mouvement en 2011** avancé pour offrir des postes aux promus sur la liste d'aptitude 2011.

Recours sur la notation à la CAPN de 2009

L'administration nous disait : « *ne pas avoir reçu de dossier concernant des recours, ils seront examinés lors d'une prochaine CAP* ».

Rappel : les recours doivent arriver au président de la capn et non préparatoire

Recours sur la notation à la CAPN de 2010

L'administration nous répond ne rien avoir reçu !

Alors que nous avons des preuves d'envoi de recours...

Aucunes considérations pour les agents qui font des recours

Nous suivrons avec attention les recours gracieux sur ces évaluations, toujours pas étudiés à ce jour

Bonifications 2008 :

Une répartition globale par grade nous a été fournie.

Le SNE-FSU demande que le détail par filière et par nom nous soit fourni, afin de connaître les heureux bénéficiaires des 3, 2 et 1 mois de bonifications.

L'administration nous indique ne pas vouloir nous fournir cette liste.

Y aurait-il des choix à cacher ?

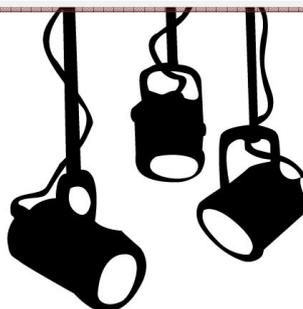
Les chefs de service devront se retourner vers les DIR ou Directeurs, pour connaître la répartition détaillée s'ils veulent faire une gestion sur plusieurs années : les résultats d'un service, la plupart du temps, sont le fruit d'un travail collectif.

Le mode d'attribution devrait demeurer inchangé pour les bonifications 2009 à une exception près : les techniciens du 1^{er} au 5^e échelon devraient être bonifiables.

LES PROMOTIONS

Malgré un dialogue restauré notamment en CAP préparatoire dans chaque établissement, les critères de promotion restent flous, subjectifs, en fonction des chefs de service et de plus, différents d'une filière à l'autre !

Cela ressemble plus à du marchandage qu'à une véritable reconnaissance du mérite.



Soyez sous les projecteurs au bon moment et vous serez propulsés !!!

Sinon, vu le faible nombre de postes à pourvoir vous resterez dans l'ombre des désignés comme étant les plus méritants...

Une discussion devait s'engager avec l'administration sur les critères mais celle-ci a été reportée, pour être abordée dans le cadre plus global du Nouvel Espace Statutaire de la catégorie B. Façon de botter en touche.

Le SNE-FSU défend toujours une promotion en récompense du travail fourni tout au long d'un parcours professionnel. Rien à voir avec le déroulement normale des carrières qui doit se faire par concours ou examen professionnels...

Le SNE-FSU a réussi avec les autres OS, à faire valoir le point de vue des organisations syndicales pour certaines promotions : ce qui n'était pas arrivé depuis longtemps.

Le SNE-FSU a demandé l'inscription au procès-verbal de séance de différents points, notamment les avancements de certains agents oubliés et devant être promus.